

COMMERCESuisse

Handel Schweiz | Commercio Svizzera | Swiss Trade

Sécurité au travail pour le commerce



Une bonne solution en matière de sécurité

Commerce Suisse propose à toutes les entreprises intéressées une solution sectorielle professionnelle et avantageuse pour la sécurité au travail et la protection de la santé des collaborateurs/trices.



Prescriptions légales

La directive CFST 6508 impose à toutes les entreprises de déterminer régulièrement et systématiquement les dangers, de régler les tâches et les déroulements relatifs à la sécurité au travail et de documenter la réalisation des mesures nécessaires. Les entreprises avec des dangers particuliers doivent réaliser des analyses, des mesures et des concepts allant encore plus loin, sous la direction de spécialistes.

Avantages

Avantages de la solution sectorielle du commerce pour la sécurité au travail :

- Réalisation de la directive « Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail » (directive MSST). **Une entreprise qui met en œuvre la solution sectorielle du commerce pour la sécurité au travail remplit toutes les exigences légales !**
- Réduction de la charge de travail relative à la mise en œuvre de la directive MSST, pour l'entreprise affiliée ;
- Elaboration d'une solution pouvant être mise en œuvre rapidement et simplement dans l'entreprise ;
- Peut être mise en œuvre en tant que solution indépendante pour la sécurité au travail ou être intégrée dans un système existant de management de la qualité (MQ) ;
- Diminution des absences pour raisons de santé et des coûts correspondants ;
- Diminution/stabilisation des coûts liés aux accidents ou nouveau classement de l'entreprise entraînant une baisse des primes

Votre contact



AEH Zentrum für Arbeitsmedizin
Ergonomie und Hygiene AG
Militärstrasse 76, 8004 Zürich
Tél. 044 240 55 50
asi@aeH.ch, www.aeh.ch

COMMERCESuisse

Handel Schweiz | Commercio Svizzera | Swiss Trade